

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Etaient Présents 58 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs : Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET  
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET  
Jacques NAYA à Daniel LACRAMPE  
Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT  
Henriette BONNET à Maylis DEL PIANTA  
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES  
Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC (excusé), Alain CAMSUZOU, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**RAPPORT N° 18-180927-MED-**

**ELARGISSEMENT DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE :  
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE**



Mme ETCHENIQUE expose :

Vu la politique intercommunale de lecture publique,

Vu le réseau intercommunal de lecture publique du Haut Béarn,

Vu la Charte intercommunale qui encadre les modalités de fonctionnement du réseau,

Considérant le projet de service,

La convention territoriale de lecture publique liant le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Haut-Béarn arrive à échéance le 31 décembre 2018.

L'action de la communauté de communes, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lecture publique élargie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'ensemble du périmètre intercommunal, peut s'inscrire dans un nouveau dispositif contractuel en partenariat avec le Département et l'Etat (DRAC).

Le Contrat Territoire Lecture permet d'envisager durablement la conduite de la politique intercommunale selon les axes suivants :

- 1- Structurer un réseau efficient,
- 2- Intégrer les initiatives citoyennes dans la vie du réseau,
- 3- Proposer des collections et des médiations adaptées aux différents publics,
- 4- Initier une démarche qualité de l'accueil.

Chacun de ces axes sera décliné en actions, à initier sur la période 2018-2020.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet intercommunal de lecture publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches officielles de contractualisation et de demandes de financements,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 septembre 2018

Suivent les signatures



Affiché le 3.10.18



Le Président

Daniel LACRAMPE